Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-81_2026_6_10_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

81-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet : Financement du BAFA de Madame Alexandra Roux, animatrice enfance au service éducation

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Financement du BAFA de Madame Alexandra Roux, animatrice enfance au service éducation

Sur proposition de Madame Isabelle Ermel, Maire adjointe en charge de l'éducation, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge financière du BAFA de Madame Alexandra Roux, recrutée depuis le 28 août 2025, au service éducation, en tant que référente périscolaire sur le site scolaire de Langourla.
Elle propose les modalités de prise en charge suivante à savoir le remboursement à Alexandra de sa formation générale du BAFA (480 €) à la signature de son prochain contrat de travail au 1er août 2026 (contrat de travail du 01/08/2026 au 31/12/2026), puis le remboursement de sa formation approfondissement du BAFA (492€), à la signature du contrat de travail suivant, au 1er janvier 2027.

Le conseil municipal donne son accord.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET, **Maire**

André Chérel **Secrétaire de séance**

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15-6-26
- et de sa publication le 12-06-26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)